

POINT D'ETAPE SUR LE DEPLOIEMENT DE LA CHARTRE DES METIERS DE L'ÉDUCATION

Nous avons rencontré la Direction de l'Éducation et la DRH pour un point d'étape suite à la réorganisation du service.

Voici quelques réponses :

ABSENCES ATSEM / A.T. :

Le taux d'absentéisme pour les ATSEM est stable à celui de l'année dernière tandis que celui des A.T. est en forte augmentation.

ADJOINT DE DIRECTION CLAE:

- 23 agents sont en poste,
- 11 agents sont en formation pour intégrer leur poste,
- 64 écoles sont en attente d'un adjoint de direction.

RECRUTEMENT :

Le service a recruté :

- 22 Adjoints Techniques
- 24 ATSEMS

Nous pouvons constater, d'ores et déjà, que le nombre de recrutement reste faible au vu des postes non-pourvus depuis la dernière mobilité (en date du 28 août 2017).

CONGES :

PAS DE REGLE DE 50/50 PAR ECOLE !!!!!

La direction nous réaffirme que la règle du 50/50 en ce qui concerne la pose des congés ne peut pas avoir lieu sur chaque école MAIS par territoire (car beaucoup d'agents sont à temps partiel).

En clair, la pose des congés est soumise pour AVIS au N+1 qui doit le transmettre au territoire qui est le seul à pouvoir VALIDER ou REFUSER la demande.

TOUT REFUS DOIT ETRE MOTIVE PAR ECRIT

Un agent n'est pas autorisé à s'absenter du service sans avoir eu le retour de sa demande de congés.

Possibilités de poser des congés hors vacances scolaires :

A ce jour 1027 demandes ont été accordées depuis le mois de septembre

ADJOINT ANIMATION :

- 292 contrats de 20 heures (soit + 70 agents par rapport à N-1),
- 46 contrats de 28 heures.

PLANNING ATSEM :

Lors de la réorganisation du service, il a été proposé que les ATSEM, doivent tourner sur maximum 3 horaires. Nous déplorons, qu'à ce jour, 50 écoles sur 110 ont pris en compte cette modalité. En effet, certaines directions souhaitent que les ATSEM ont des plannings allant jusqu'à 5 horaires, ce qui génère beaucoup de stress et de mal-être pour ces agents (changement de classe, de fonctionnement,...)

ATSEM BASSIN SCOLAIRE :

La plupart des ATSEM de bassin scolaire sont fixées sur des longs remplacements.

DIRECTION CLAE /

ADJOINT DIRECTION CLAE /

ADJOINT ANIMATION :

Pour une mise en conformité, les directions clae n'ayant pas le BPJEPS, seront invitées à postuler obligatoirement sur des structures de - 80 enfants.